

Initiatives rapides et propagande expresse

EMBUSQUÉE DERRIÈRE LES quotas, la procréation assistée et la réduction du trafic, l'initiative populaire fédérale «Pour une démocratie directe plus rapide» poursuit, au nom d'un peuple qui ne semble pas trop y faire attention, sa vie en direction du 12 mars prochain, date à laquelle le peuple souverain justement, et les cantons bien sûr, se prononceront.

On peut espérer qu'ils partageront l'avis des Chambres fédérales, qui ont clairement dit non, par 112 voix contre 48 au Conseil national et à 9 contre un au Conseil des Etats. Et pour d'évidentes raisons: la procédure de traitement des initiatives populaires, que l'initiative veut réduire à douze mois entre le jour du dépôt et celui du vote, a déjà été substantiellement raccourcie il y a moins de trois ans. Depuis le 1^{er} avril 1997, soit trois mois

avant le dépôt des 116000 signatures de «l'initiative expresso», le délai qui sépare le dépôt d'une initiative de la votation populaire ne peut excéder trente-neuf mois, alors qu'auparavant il avait en réalité souvent dépassé les cinq, sept, voire huit ans.

Cela, et bien d'autres considérations relatives aux temporalités de la démocratie, régime du mûrissement et du consensus plutôt que de la précipitation et de l'arbitraire, ne peuvent avoir échappé aux membres (anonymes) du Comité fédéral d'action «Les choses avancent lentement au Palais fédéral parce qu'il se trouve à Berne» (en dialecte de Forch ZH, siège du Comité et fief UDC: «*Im Bundeshuus, da bruucht mer Zyt, wyl das uf Bärner Bode lyt*»).

Mais le Comité en question s'en fout. Il signe imperturbablement depuis une dizaine de jours dans les quotidiens à grand tirage, du *Tages-*

Anzeiger à la *NZZ* comme de *24 Heures* au *Temps*, sans oublier la presse Ringier évidemment, des annonces qui ont peut-être flatté certains lecteurs, et scandalisé beaucoup d'autres, y compris le Conseil fédéral. En sa qualité de «directeur» du personnel, Kaspar Villiger a dit tout le mal qu'il pouvait – il en pensait sans doute davantage.

Ces annonces, sur une demi-page verticale extérieure gauche, se composent de textes écrits sur le coin de la table du Café du Commerce: un *witz* antifonctionnaires, illustrant leur incorrigible paresse, suivi d'une deuxième partie identique: intertitre sur l'immense difficulté d'accélérer le fonctionnement de la démocratie

directe, c'est-à-dire du gouvernement par et pour le peuple.

Le style, le ton, la teneur de ces annonces sont au-dessous de ce qui

Ces annonces se composent de textes écrits sur le coin de la table du Café du Commerce

pourrait tenir lieu de ligne de flottaison au grand bateau du débat démocratique. Ils s'en prennent, sans le moindre humour ni la plus petite capacité de discernement, à un personnel sur lequel il aurait été facile d'ironiser moins lourdement. Ce faisant, la «critique» s'adresse implicitement à l'Etat tout entier.

Et c'est bien la collectivité institutionnelle elle-même qui est visée, au travers des fonctionnaires qui la servent de manière inutile. «Plus de policiers dans la rue, moins d'employés dans les bureaux», réclame un slogan de l'UDC zurichoise. L'Etat anti-violence et anti-étrangers, ou l'Etat inutile, administration et autorités confondues.

Avec l'or de la Banque nationale, nos campagnes fertiles et des initiatives traitées en douze mois, le peuple a de quoi se débrouiller tout seul, dans une Suisse bien isolée. YJ

La hausse entre vice et vertu

Le prix du pétrole flambe. Plusieurs fois rencontrées depuis le premier choc pétrolier de 1973, les réactions sont à nouveau ambivalentes.

Crainte d'inflation d'une part, espoir d'une maîtrise de la consommation d'énergie d'autre part.

Une retouche des mécanismes d'indexation pourrait atténuer les craintes de dérapage inflationniste.

La hausse sur le marché pourrait avoir la vertu d'imposer une – petite – partie de ce qu'exige l'initiative pour la réduction du trafic.

L'AUTOMOBILISTE GROGNE LORSQU'IL va faire son plein d'essence. C'est la partie visible de la hausse pétrolière. Plus discrètement, le prix du mazout, qui a doublé en une année, va gonfler les décomptes de chauffage que chaque locataire recevra cet automne. Plus insidieusement encore, le prix des produits pétroliers va alourdir les coûts de toutes les entreprises et pousser à l'inflation. Le retour aux dramatiques dérapages de la décennie septante n'est pas à craindre. L'économie est installée sur un socle de stabilité qui n'existait pas à l'époque. Mais le danger est là et il ne faudrait pas l'attiser par une application aveugle des indexations automatiques.

Double facture

C'est pourtant ce que prévoit le contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA sur l'adaptation des loyers. Le Département Couchepin entend couper le lien maudit entre loyers et taux d'intérêt hypothécaire. Fort bien. Mais il propose une indexation pleine et entière des loyers sur l'indice des prix à la consommation. Toute progression de l'indice entraînerait une hausse des loyers. Et comme les loyers entrent pour 22 % dans le calcul de l'indice, ce serait mettre en route un mécanisme pernicieux d'auto-alimentation de l'inflation. De plus, le contre-projet Couchepin est totalement inéquitable pour les locataires appelés à payer deux fois la hausse des produits pétroliers: par une majoration des loyers adaptés à l'indice et par la hausse des frais de chauffage. *Domaine public* suggérait l'an passé¹ d'indexer les loyers à un indice d'où seraient supprimés les postes «loyer» et «huiles de chauffage». Les errances du marché pétrolier réactualisent cette suggestion.

Il faut cependant relativiser le phénomène et s'abstenir de paniquer. Les produits pétroliers n'entrent que pour 3 % dans le calcul actuel de l'indice des prix. Il faudrait un choc analogue à celui des années soixante-dix pour voir véritablement décoller les prix et l'indice.

Précieuse énergie

Si l'on excepte les mesures d'interdiction admises en économie de guerre, l'action sur les prix est le meilleur

moyen d'orienter la consommation en général et celle de l'énergie en particulier. Les conseils prodigués depuis une décennie par le programme «Energie 2000» n'ont pas atteint leur but de stabilisation. Dans son analyse semestrielle sur la consommation d'énergie², le Département Leuenberger reconnaît que, si la récession a modéré la consommation d'énergie, l'évolution des prix est allée à fins contraires. Il y a six mois encore, et compte tenu de la progression générale des prix, les produits pétroliers étaient moins chers qu'avant le premier choc de 1973. La récente hausse n'a pas encore compensé cette régression. C'est ainsi que les huiles de chauffage sont, en chiffres absolus, deux fois moins chères qu'en 1979. Conséquence: les efforts de substitution, le remplacement des installations gourmandes ont été freinés par un combustible trop bon marché. La même réflexion est valable pour le transport routier individuel dopé par le bas prix de l'essence.

Comme l'initiative sur la diminution du trafic, victime de ses excès, est enterrée d'avance, reste à espérer que l'actuelle hausse des produits pétroliers soit aussi progressive que durable! *at*

¹DP 1383, «Indexation des loyers à un indice épuré».

²*La Vie économique*, février 2000.

Piste

DANS LA NOUVELLE loi sur les Étrangers, les autorités fédérales envisagent de faire subir une analyse génétique aux membres d'une même famille, pour éviter les abus. Il y a des oppositions. Excellente occasion de rappeler qu'en juin 1940 des cartes d'identité ont été établies en Suisse. Voici, par exemple, l'information de Bussigny (alors sur Morges) dans *La Feuille d'Avis de Lausanne (24 Heures)* du 5 juillet 40: «Après que chacun se soit fait photographe, les cartes d'identité ont été délivrées au cours de la semaine dernière. Chacun a dû aller donner son empreinte digitale et sa signature aux autorités.»

A propos, que sont devenues ces données personnelles? *cfp*

L'émancipation des femmes

Dans DP 1419, un article était consacré à l'analyse de élections fédérales d'octobre dernier. Autres données intéressantes établies par l'institut GfS, celles qui repèrent, lors des votations populaires, les votes féminins et masculins et permettent de les comparer.

DEVANT L'URNE, CITOYENNES et citoyens se comportent parfois différemment. Mais le clivage droite-gauche, qui transcende les sexes, reste encore important.

Grâce aux analyses Vox, un sondage effectué après chaque votation fédérale, on en sait plus sur les caractéristiques sociologiques des partisans et des adversaires d'un projet constitutionnel ou législatif. L'institut GfS de Zurich a comparé le comportement de vote des hommes et des femmes entre 1977 et 1997. L'étude porte sur cent cinquante votations.

Dans un premier temps, le comportement des femmes, nouvelles venues sur la scène politique, ne se distingue guère de celui des hommes. Tout au plus observe-t-on ponctuellement chez les premières une attitude plus conservatrice. Ainsi, en 1978, elles contribuent à l'échec de la solution des délais en ma-

tière d'avortement, un projet accepté par la majorité des hommes. Un an plus tard, elles rejettent l'abaissement à dix-huit ans de la majorité civique.

Clivage grandissant

Dans les années quatre-vingt, les femmes paraissent particulièrement sensibles aux problèmes environnementaux. Le moratoire nucléaire leur doit son succès. Plus rapidement que les hommes, elles reconnaissent les changements de valeurs dans la société: elles sont 63 % à soutenir le nouveau droit du mariage contre 43 % des hommes.

Au cours de la dernière décennie, l'écart se creuse encore, comme l'illustrent les résultats de l'initiative des Alpes – adoptée grâce aux femmes – et les votations sur l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac et la

norme antiraciste. Pourtant les affinités partisans des femmes restent un facteur important dans le choix de vote, y compris pour des thèmes qui touchent de près les intérêts des femmes. L'échec de l'assurance maternité est à mettre au compte du clivage droite-gauche, les femmes (59 %) rejetant ce projet presque aussi nettement que les hommes (62 %), tout comme le refus de maintenir à 62 ans l'âge de la retraite des femmes.

Les analystes du GfS avancent l'hypothèse que le clivage partisan regagne en importance dans la mesure où les partis de droite parviennent mieux qu'auparavant à mobiliser les femmes, surtout celles qui se reconnaissent dans la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes. Le fait est que l'UDC a réalisé une nette percée auprès de l'électorat féminin lors des dernières élections fédérales. *jd*

SONDAGES ÉLECTORAUX

Les résultats, en vitesse

LES RÉGIMES TOTALITAIRES PEUVENT faire l'économie des sondages électoraux. Le parti unique est assuré de la victoire et si, pour simuler la démocratie, d'autres formations obtiennent le droit de se présenter, la manipulation des résultats garantit le triomphe du pouvoir en place.

Dans les régimes pluralistes, la course est ouverte. Cette indétermination conduit à la multiplication des sondages censés refléter à intervalles réguliers les préférences de l'électorat. Mais plus l'échéance du scrutin est lointaine, moins le baromètre se révèle précis: le sondage n'indique jamais que l'état de l'opinion à un moment donné, une opinion qui peut varier jusqu'au dernier moment sous l'influence de facteurs aussi nombreux que divers. Ces informations servent avant tout aux états-majors de partis qui, le cas échéant, modifient leur tactique élec-

torale. Actuellement on ne possède pas de données sûres au sujet de l'impact des sondages sur le comportement électoral.

L'irrésistible besoin de prédire les résultats d'une élection ne s'éteint pas à la clôture du scrutin. Plutôt que d'attendre la fin du dépouillement et la proclamation des résultats, les médias redoublent d'efforts et d'ingéniosité – sondages et projections – pour annoncer au plus vite le palmarès dès la fermeture des bureaux de vote.

Cette frénésie d'anticipation conduit la TV helvétique à singer ses consœurs étrangères en organisant une soirée électorale à suspense. Un suspense très relatif puisque l'enjeu électoral en Suisse reste très modeste: on n'attend pas de savoir si l'opposition renversera la majorité. Les projections successives et affinées avec le temps conduisent les principaux acteurs politiques à com-

menter des résultats incertains et qui se révèlent parfois franchement erronés. On se souvient de la mine déconfite d'Ursula Koch, la présidente des socialistes, en train de faire son auto-critique à l'annonce d'une perte substantielle de sièges pour son parti. Une perte qui s'est révélée beaucoup plus modeste ultérieurement.

Prédire la répartition des sièges entre les partis se révèle difficile à cause du découpage cantonal, des apparentements possibles et de l'attribution des restes dans un scrutin de type proportionnel. Mais ces difficultés ne semblent pas décourager la SSR: Filippo Leutenegger, grand-prêtre du spectacle médiatico-politique à la TV allemande, annonce des prévisions encore plus affinées pour les élections fédérales de 2003. Beaucoup d'énergie pour la mise en scène d'une pièce qui réserve peu de surprise. *jd*

Transcender le débat sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Deux cents ans après la Révolution française, l'Eglise et l'Etat ne forment qu'un dans le canton de Vaud. Autant dire que la Constituante est un creuset idéal pour voir s'épanouir, mutatis mutandis, des querelles à la Pepone et Don Camillo. La manne de 60 millions que l'Etat consacre chaque année aux Eglises catholique et réformée envenime le débat de principe, tout en excitant les convoitises. N'est-il pas temps, ici plus qu'ailleurs, de trouver une troisième voie? Par exemple en instaurant un impôt spécial obligatoire destiné à la vie religieuse, civile, sociale, associative et politique?

L'UTILITÉ DU TRAVAIL social des Eglises est largement reconnue. Il serait fâcheux de leur supprimer toute contribution de l'Etat. Pour justifier le soutien étatique, le professeur de théologie Roland J. Campiche¹ identifie cinq fonctions des Eglises vis-à-vis de l'Etat: la production de sens, l'instance critique, le service social, la fonction culturelle, la valorisation de la coexistence religieuse.

L'examen de ces critères montre que, si les institutions religieuses et leurs organisations les remplissent, elles ne sauraient cependant prétendre à un monopole en la matière. D'une position naturellement prédominante, il y a une cinquantaine d'années, les Eglises sont devenues des acteurs parmi d'autres aujourd'hui. L'éventail des organisations qui satisfont plusieurs de ces critères est désormais très large: des partis politiques aux associations de quartier en passant par les œuvres d'entraide laïques et religieuses ainsi que les organisations à vocation culturelle et idéale, bref, toute la vivacité du secteur non gouvernemental.

Force est toutefois de constater que, sur le plan des moyens, les dés sont pipés: d'un côté, les Eglises, généreusement financées par l'Etat, de l'autre les ONG qui tirent le diable par la queue. Il faut trouver un moyen de rétablir l'équilibre. Le système proposé ci-dessous le permettrait.

Un impôt séparé

Il s'agirait de détacher du budget général de l'Etat la part d'environ 60 millions qui est actuellement consacrée aux Eglises. Cela correspond à quatre points d'impôt.

Concrètement, le législateur baisserait le taux cantonal de 129 à 125 points. En contrepartie, on prélèverait obligatoirement quatre points additionnels d'un impôt spécial destiné à la vie religieuse, civile, sociale, associative et politique.

Sur chaque déclaration d'impôt des personnes physiques, le contribuable «voterait» pour indiquer à quel(s) organisme(s) sont destinés les points de l'impôt spécial. Le choix se ferait entre plusieurs Eglises reconnues, des associations et des organismes caritatifs, politiques, sociaux ou culturels. Le ren-

dement total de l'impôt spécial serait réparti entre les organismes au prorata du nombre de contribuables leur ayant attribué une voix. Les personnes morales ne voteraient pas.

Tout organisme pourrait se faire admettre sur la liste des bénéficiaires à choix, dès lors qu'il apporte un certain nombre de garanties que le législateur spécifierait, telles que, par exemple, avoir des objectifs statutaires non lucratifs, faire l'usage des fonds en conformité aux statuts, garantir des prestations d'utilité publique, maintenir une taille minimum, publier l'identité des donateurs (hors impôt spécial) ou assurer démocratie interne et transparence.

Le cas échéant, le contribuable pourrait disposer de quatre quarts de voix, ce qui lui permettrait de répartir sa manne entre quatre organismes au plus. Le système aurait l'avantage de ne forcer personne à financer des Eglises diffusant des idées auxquelles il ne croit pas.

Pondération

Pour éviter un système de vote censitaire, il y aurait lieu de prévoir que chaque contribuable dispose d'une voix, indépendamment de son revenu. Les couples auraient deux voix. Il ne serait en effet guère concevable que chaque contribuable oriente directement le montant de ses propres impôts selon ses désirs, car l'influence dépendrait de la situation économique personnelle, ce qui serait éminemment antidémocratique.

Le système de l'impôt spécial pourrait le cas échéant être limité à l'équivalent de trois points d'impôt. Un point resterait attribué d'office aux Eglises, sur la base d'un contrat de prestation pour des fonctions sociales (telles que les visites à domicile et les enterrements par exemple). Toutefois, le caractère bureaucratique et parfois un peu fictif du contrat de prestation plaide plutôt pour une unicité sous le régime de l'impôt spécial. Les organismes n'auraient pas à se plier au schématisme réducteur d'un contrat de prestation. *rn*

¹Les relations entre l'Eglise et l'Etat en modernité tardive, Rapport à l'EERV et à l'Eglise catholique romaine, Roland J. Campiche, août 1999.

Philippe Meirieu, l'école dans son contexte

A l'occasion de la récente Biennale du savoir, à Lyon, un exposé de Philippe Meirieu, directeur de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP).

LES CENTRES DE congrès, qui aiment en Suisse romande se gonfler provincialement du titre de palais, Palais de Beaulieu, Palexpo, sont des espaces vides qu'il faut rentabiliser, donc animer. Lyon, entre le parc de la Tête d'Or et le Rhône, dispose d'un Centre de congrès élégant, construit par Piano, où se croisent des publics multiples, les congressistes, les visiteurs du Musée d'art contemporain (assez quelconque) et surtout les amateurs de cinéma, jeunes, venus de la ville ou de ses banlieues, qu'attire un multiciné bien équipé et bien programmé. Ce Centre de congrès, tous les deux ans, organise donc une «Biennale du savoir» où se rencontrent éditeurs, pédagogues, scientifiques, producteurs de programmes pour Internet. Quel est, entre mille exemples de questions, l'avenir des revues? Les revues de sciences humaines semblent d'un avis unanime condamnées; mais pas les revues scientifiques, où la reconnaissance d'une recherche, et sa datation si importante dans la course de vitesse actuelle des sciences, dépend de la publication dans une revue papier. Mais jusqu'à quand?

Dans ce cadre, Philippe Meirieu présentait une conférence. Elle mérite une transcription libre.

Le magique

Les avancées de la science sont telles que les produits qu'elle met sur le marché sont hors de notre compréhension ordinaire. Quand la référence était mécanique, chacun pouvait repérer, sinon réparer, une bielle ou une courroie de transmission défailante. Mais aujourd'hui une panne informatique s'apparente à un mauvais sort qu'on vous jette. Et que dire de ces modes d'emploi encore plus complexes qu'une déclaration d'impôt ou de ces appareils si perfectionnés qu'on n'utilise jamais qu'une faible partie de leurs capacités? Ce renforcement de la pensée magique est celui d'une société où peser sur le bon bouton est efficace comme détenir la formule am-stram-gram. L'immense gavage publicitaire contribue aussi à

cette infantilisation. Le bonheur est à portée d'achat.

Le triomphe de l'opinion

Dans cet univers déréalisé, l'expérience, au sens scientifique du terme, ne joue plus son rôle d'arbitre. Des opinions sont émises. Le monde des médias est fait avant tout d'opinions. Dès lors, le débat c'est ma parole contre la tienne. Où l'emporte celui qui parle le plus fort, c'est-à-dire avec le plus gros support médiatique. La raison du mégaphone est toujours la meilleure. Se perd cette vertu, celle de l'humilité qui soumet son opinion à l'épreuve des faits. Les sondages, toute la médiométrie, sont la transformation d'opinions en pseudo-événements.

L'hétérogénéité

Les structures sociales, familiales encadrent moins les enfants. L'émigration, la recomposition des familles, l'astreinte au travail de la majorité des mères diversifient et fragmentent le socle sur lequel s'appuyait traditionnellement l'école. Dès lors que doit-elle privilégier dans une société plus éclatée où triomphent souvent et la pensée magique et l'opinion?

Les limites de l'école traditionnelle

Si l'acquisition des connaissances demeure un objectif essentiel de l'école, elle n'est plus en mesure de rattraper la science. L'école ne peut pas à chaque domaine nouveau ouvert par la science ajouter quelques heures au programme et ajouter ainsi à l'infini une tranche au mille-feuille. Dans ses formes traditionnelles elle n'est d'ailleurs pas si éloignée de la pensée magique: que de connaissances qui ne sont que des recettes à connaître pour obtenir le satisfecit du maître. Que de travaux sans utilité, mais codés comme initiatiques. Que l'on pense à ces sujets de dissertation où, avant toute expérience, l'on incite à pontifier.

La priorité – Freinet est toujours à ré-

inventer – demeure le travail en groupe parce qu'il confronte les talents dans une recherche de vérité, celle de l'épreuve qui oblige à surmonter l'opinion personnelle. Le travail en groupe permet l'échange donc l'expression orale, qui doit avoir son aboutissement dans la formulation écrite. Il est l'apprentissage de la vie sociale et de la démocratie.

L'école a toujours posé aux élèves des problèmes à résoudre... dont la réponse était dans le livre du maître: les trains qui se croisent ou les baignoires qui se vident. Mais l'école peut aussi sortir de la vie concrète des problèmes réellement posés et en demander l'étude. Exemple: on ne peut pas étudier le tabac sans faire appel à l'histoire (la découverte de l'Amérique, le colonialisme), à la chimie, à la littérature, au pouvoir du politique et de l'économie. Dès lors le rôle du maître change: il aide à chercher, il soumet les résultats à la confrontation du réel, il exige la formulation des découvertes.

Dans une société qui privilégie le magique, l'infantilisation, l'opinion, et aussi socialement l'exclusion, l'école doit redonner un sens à l'apprentissage. Oui, elle peut et doit réinventer Freinet. *ag*

Lire aussi: *L'école ou la guerre civile*, Philippe Meirieu, Marc Guignard, Plon 1997.

Médias

DEUX JOURNAUX SYNDICAUX disparaissent. A Lausanne *Les Dernières*, bulletin de Pôle Sud, centre culturel de l'Union syndicale locale ne paraîtra plus, vu les conditions de distribution postale. Sur le plan national *Mozart*, bimestriel des jeunesses syndicales de l'Union syndicale suisse, tient compte du peu d'intérêt des jeunes et a publié son dernier numéro après soixante-trois ans d'existence. Dans les deux cas, un site Internet pourrait prendre la relève. *cfp*

Plus flexible, pas possible

Pascal Mahon est professeur de droit public à l'Université de Neuchâtel. Il s'est exprimé, dans le cadre d'une journée de discussion organisée par l'Union syndicale suisse, sur le thème «Le droit du travail face à la flexibilisation». Interview gs.

DP: Il y a cent trente ans, la Suisse était un modèle en matière de protection du travail. Aujourd'hui, vous dites qu'elle fait figure de lanterne rouge. Le recul est-il important?

Pascal Mahon: On ne peut quand même pas parler de recul. Il est clair que les conditions de travail et la protection des salariés se sont considérablement améliorées ces cent dernières années. Mais il est clair aussi que par rapport aux autres pays européens, la Suisse a accumulé un certain retard. Rappelons que, pendant assez longtemps, la Suisse a joué un rôle de pionnière dans le développement du droit du travail, et plus généralement du droit social, aussi bien national qu'international.

On peut mentionner par exemple la Loi fédérale sur le travail dans les fabriques, première pierre du droit suisse du travail, adoptée en mars 1877. Elle ne concernait que 160 000 salariés, des fabriques, précisément. Mais elle était à l'avant-garde, en comparaison internationale. «La loi la plus progressiste du monde», comme l'a qualifiée l'ancien conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi.

Une trentaine d'années plus tard, le Code des obligations de mars 1911 gardait encore ce souci d'assurer une couverture juridique aux salariés. La protection du travailleur, qui se trouve dans un rapport de dépendance juridique et économique face à l'employeur, a donc constitué la préoccupation principale du législateur de 1911. Les mêmes priorités faisaient encore apparaître dans le code des obligations quelques dispositions sur le contrat-type de travail, c'est-à-dire la convention collective. On voulait protéger la partie «faible» du contrat, le travailleur. Cette «socialisation du droit privé» a, par la suite, gagné d'autres domaines, tel celui du bail à loyer.

Quand la tendance s'est-elle inversée en Suisse?

Je dirais que c'est dans les années septante, au moment précisément de la révision du Code des obligations, en

1971. Alors que la plupart des autres pays se dotent d'une législation améliorant la protection des travailleurs, en Suisse on introduit par contre une protection pour les employeurs.

On protège l'employeur. Sur quels points, la loi a-t-elle insisté en particulier?

Essentiellement le droit de résiliation du contrat. Dans tous les autres pays européens, l'Allemagne, la France, l'Italie, on introduit l'obligation pour le patron de réintégrer le travailleur illégalement licencié. Le travailleur licencié de manière déloyale a le choix entre trois possibilités: une compensation financière, un ordre judiciaire de réintégration et un ordre judiciaire de réengagement.

Rien de tout cela en Suisse. Le législateur se contente de retenir le principe de l'égalité des parties, et en conséquence la neutralité de l'Etat. Le licenciement abusif ou injustifié existe, mais il n'y a pas de possibilité pour le travailleur de réintégrer son travail, même si la justice lui donne raison. La liberté de résilier est donc très grande, et le droit extrêmement souple. La révision du Code des obligations de 1988 ne déroge pas à ce principe.

N'y a-t-il pas possibilité de renforcer la législation sur le travail, de rattraper notre retard?

La Loi sur l'égalité entre femmes et hommes, adoptée par le Parlement en 1995 ouvre une brèche, une petite brèche, dans ce principe de la liberté de résilier. Elle permet en effet l'annulation du licenciement dit de représailles. Mais, à ma connaissance, cette possibilité n'a pas fait l'objet d'une jurisprudence.

Que pensez-vous de la Loi sur le travail?

La Loi sur le travail acceptée par le peuple est une loi de compromis. Mais la bataille n'est pas terminée, on le voit aujourd'hui au moment où l'on discute des ordonnances. Syndicats et patronat tentent, pour le moment sans succès, de trouver un accord, en parti-

culier sur la compensation en temps du travail de nuit. Loi et ordonnances sont censées entrer en application dès le 1^{er} avril. Mais le délai va vraisemblablement être repoussé. On peut dire cependant qu'il y a manifestement une pression en faveur de la flexibilisation, tant dans les ordonnances de la loi sur le travail que dans la révision de la vénérable loi fédérale sur le Statut des fonctionnaires, qui vise une «modernisation du droit du personnel» et une amélioration de la qualité de la gestion du personnel.

Vous avez dit que l'enjeu européen jouait un rôle important dans les modifications de la législation du travail suisse. En bien ou en mal?

La plupart des innovations que nous avons connues ces dernières années viennent de l'Europe; il n'y a qu'à citer les mesures d'accompagnement prévues dans le dossier des bilatérales, en particulier dans l'Accord sur la libre circulation des personnes. C'est aussi l'influence directe du droit européen qui a permis qu'on instaure des règles sur les salaires minimaux, projet refusé en votation populaire en 1920, et considéré depuis lors comme contraire à la liberté économique. En même temps, cette tendance est contrecarrée par la pression d'une économie globalisée, déréglementée. Cette tendance investit la Suisse, tout autant que celle qui tend à améliorer les cadres législatifs du travail.

Vous avez affirmé que la législation suisse en matière de protection des travailleurs était très souple et que vous n'imaginiez pas comment la flexibiliser encore plus...

En effet. Le droit suisse n'est pas rigide. Au contraire. Aujourd'hui les patrons exigent une plus grande flexibilité dans le droit collectif, à savoir au niveau des conventions collectives de travail. Ils préféreraient des accords entreprise par entreprise. Mais au niveau de la loi, en particulier en matière de protection contre les licenciements, je ne vois pas comment on pourrait flexibiliser encore plus. ■

Tout reste à faire

Faire participer les citoyennes et les citoyens au processus démocratique par Internet donne de maigres résultats. Exemples.

INTERNET PEUT-IL être un outil de la démocratie? Un jour peut-être, qui sait, mais aujourd'hui certainement pas. Voilà, énoncé brutalement, ce que l'on peut retirer d'une série de monographies publiées par la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) et consacrées à la participation des citoyens à la vie locale à travers Internet.

Le premier projet mis sous la loupe est celui de Werkstadt Basel (nous en avons largement parlé dans *DP* 1346, 1393 et 1397). Le but de ce programme d'action lancé en 1997, doté d'un budget de 900 000 francs, est d'instaurer un modèle de développement urbain avec une participation de la population dans des «ateliers d'innovation». Les principaux thèmes développés font ensuite l'objet de conférence de consensus destinées à réunir les mesures proposées dans un plan d'actions rendu public en juin 1999.

L'ensemble du projet a été piloté par l'entreprise de conseil Oekomedia. Un site Internet a été créé afin de promouvoir le projet. Au-delà de l'information dispensée par le site, la participation de la population à travers des forums de discussion constituait le but de l'exercice.

Le cas bolonais

Le premier problème, purement gestionnaire, résidait dans la construction du site. Les informaticiens qui l'ont réalisé n'avaient, aussi étonnant que cela puisse paraître, aucun lien avec le comité de Werkstadt Basel, si ce n'est un cahier des charges. En fait les relations de face à face ont été valorisées dans le développement du projet, et le site Internet est passé très vite au second plan.

Une certaine méfiance s'est instaurée face à l'individualisme trop grand que semblait représenter l'usage du réseau. Un forum de discussion a bien été ouvert, mais il n'est jamais entré en fonction faute de participants et le courrier électronique a été peu utilisé. Certains attribuent cet échec à un problème de génération. Les participants aux réunions de Werkstadt Basel étaient généralement des quadras et des quin-

quas sans doute moins reliés à la toile qu'une génération plus jeune et moins intéressée à la vie politique.

La CEAT a aussi examiné le réseau civique de la ville de Bologne, baptisé Iperbole, projet lancé en 1994. Les habitants peuvent accéder au réseau à bas prix (taxe unique d'environ 70 francs). Ils ont accès au monde Internet ainsi qu'aux services de la commune et aux associations de la ville. Les services administratifs utilisent fort peu le réseau. Les résistances semblent assez considérables. Les particuliers s'en servent essentiellement comme accès à Internet et les associations comme vitrine. Selon les auteurs de l'étude, l'impact du réseau sur la vie publique est faible. Les groupes de discussion sont peu utilisés et aucun usage politique vraiment significatif ne s'est développé sur le réseau. En fait il est essentiellement utilisé comme point d'accès à Internet.

Curieusement, l'adhésion à Iperbole est très importante dans la population. Réalisé avec l'aide de fonds européens, le réseau a fait l'objet d'appréciations flatteuses à l'étranger et donne aux Bo-

lonais une vision moderne de leur ville – et l'on sait à quel point la capitale de l'Emilie-Romagne a toujours été soucieuse de son image!

Pour les auteurs de l'étude, les usagers d'Internet ont une vision avant tout consumériste. Ils vont y chercher des informations, y effectuent des achats ou participent à des jeux, mais n'y sont guère actifs dans les débats publics. Nous avons pu le constater localement l'an passé, lorsque le forum ouvert par l'État de Vaud pendant la campagne pour l'élection à la Constituante n'avait enregistré qu'un très petit nombre d'interventions. La démocratie institutionnelle reste à inventer sur le réseau. *js*

Références: CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire), *Internet et espaces de débat, trois monographies consacrées à Bologne, Lausanne et Werkstadt Basel*, av. de l'Église-anglaise 14, case 555, 1001 Lausanne. Références Internet: pour Bologne: comune.bologna.it/; pour Werkstadt Basel: werkstadt-basel.ch

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La limite des accords à l'amiable

LES APPAREILS MÉNAGERS sont gourmands en énergie: environ 15 % de la consommation totale d'électricité. Mais, dans ce secteur, le potentiel d'économies reste considérable. En effet, pour ce qui est des réfrigérateurs et des machines à laver présents sur le marché, les modèles les moins efficaces consomment jusqu'à cinq fois plus que les meilleurs. Le tiers de la consommation de l'électronique de loisirs et de bureau ne sert qu'à alimenter la position d'attente des appareils («Stand by»).

Le Conseil fédéral pourrait interdire la vente des appareils trop gourmands en énergie. Il a préféré négocier des accords avec les fabricants et les distributeurs qui se sont engagés à ce que, dans un délai donné, 95 % des appareils vendus respectent des normes de

consommation fixées en commun. L'objectif est presque atteint pour les gros appareils – réfrigérateurs, machines à laver – à l'exception des congélateurs (55 %). Par contre l'électronique de loisirs et de bureau manque largement la cible. Aussi l'Office fédéral de l'énergie élabore-t-elle un nouvel accord.

Cette manière de régler un problème comporte des avantages indéniables tels que notamment la souplesse et la rapidité. Mais si les destinataires ne prennent pas au sérieux la menace d'une réglementation obligatoire en cas d'échec de l'accord, ils n'ont aucune raison de presser le mouvement. *jd*

PS: Le consommateur peut, lui, accélérer le mouvement en faisant le bon choix (www.energielabel.ch).

Des quotas et des veuves

Attendons que «la société évolue en profondeur», nous dit le Conseil fédéral. Et jusqu'à quand ?

«L'ÉGALITÉ ENTRE LES hommes et les femmes est un principe essentiel, garanti depuis 1981 par la Constitution fédérale» (Bulletin de la Chancellerie fédérale publié à l'occasion de la votation populaire du 12 mars.)

Parlons-en, de l'égalité. En voilà une qui a bon dos, tiens. Élastique, souple, extensible, le dos (et à coup sûr féminin). Pardonnez-moi si je m'emporte. Comme vous, à l'approche de chaque votation, je me prépare consciencieusement. Je lis et je relis *DP*, les avisées explications du gouvernement ainsi que les nombreuses opinions exposées dans la presse. Hier, mon sang n'a fait qu'un tour. A cause de la colère et du ras-le-bol. A cause de ce principe d'égalité qu'on utilise à toutes les sauces, qu'on interprète dans tous les sens et qu'on nous renvoie, à nous, les femmes, en auto-goal permanent. Un peu plus, et sa géométrie variable nous laisserait croire qu'il a été inventé pour les seuls bénéficiaires de la droite virilisante, économique et économisante du Parlement.

Je vous explique.

Les quotas de femmes en politique, jusqu'à hier, j'étais plutôt contre. Le remède pis que le mal, la crainte des effets secondaires. Sans compter que, battus de cette façon, les hommes finiraient par émouvoir alors que les gagnantes passeront pour des chiennes anti-démocrates assoiffées de pouvoir. Bref. Pour rejeter l'initiative des quotas, à la page 27 du bulletin de la Chancellerie fédérale, on reconnaît, et c'est un scoop, que l'égalité entre les sexes n'est encore réalisée ni dans les faits, ni dans les esprits. En politique et ailleurs. En général, donc. «La situation des femmes en politique est le reflet des inégalités entre les sexes qui subsistent dans les autres domaines de la vie sociale [...], de la formation, de l'emploi et de la famille.»

On nous exhorte ensuite, d'une ligne rouge pointée en index sur l'électeur (trice): «Il faut agir sur les réalités sociales d'abord.» On argumente, exemples scandinaves à l'appui, que les mesures volontaires prises par les partis sont toujours préférables aux mesures contraignantes. Et que l'élimination des inégalités «requiert des

changements de société plus profonds.» En somme, si je traduis, on nous demande d'attendre bien sagement que la société évolue en profondeur.

Et bien, parlons-en, de la profondeur de l'évolution sociale. Elle a bon dos, elle aussi. Dans le genre double – mètre étalon du cynisme politique, elle se pose un peu là, la profondeur.

De qui se moque-t-on ?

Prenez le projet de la onzième révision de l'AVS. Passons sur l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et sur ses évidentes perversités. Arrêtons-nous au cas des veuves. Et à l'éclairant article de *DP* paru sur le sujet dans son numéro 1418. Pour justifier le sacrifice de leur privilège actuel (rente permanente dès le décès du conjoint si enfant, et sinon dès 45 ans) on relève que la société suisse a beaucoup évolué depuis 1947, que le mariage n'est plus une condition préalable à la création d'une famille, que les mères suisses au foyer sont aujourd'hui minoritaires... Trois femmes sur cinq, en effet, continuent à travailler après leur premier enfant en réduisant le taux d'activité; mais, dans l'ensemble, environ 60 % des mères renoncent à exercer une activité lucrative après le deuxième enfant, selon une récente statistique de l'OFS. Les hommes, eux, poursuivent leur carrière sans que la situation familiale exerce une influence significative... Bref, on recommande l'abandon d'une prestation sociale, primo, au nom du principe d'égalité entre les sexes (rente de veuf) et deuzio, parce qu'on la juge, je cite: «dépassée par l'évolution profonde de la société».

Faudrait savoir. Parlons-nous de la même société, ou de qui se moque-t-on ?

Note au Conseil fédéral et au Parlement: si on vous suit bien, la société évolue notablement plus vite et plus profondément pour les veuves que pour les femmes en politique. Il serait donc bénéfique pour leur carrière que ces dernières tuent leurs maris dès que l'occasion se présentera.

Quant aux futures veuves, en attendant que des critères plus scientifiques de profondeur de l'évolution sociale

soient clairement établis, je ne saurais trop leur conseiller d'être prudentes. Le projet prévoit, il est vrai, des mesures d'accompagnement. Je leur suggère néanmoins de renoncer dès aujourd'hui et définitivement au mariage et à la famille traditionnelle. Et de ne surtout jamais quitter la vie professionnelle pour s'occuper de leurs enfants, ne serait-ce qu'un jour. Car, sur le marché du travail, fortement inégalitaire, celle qui va à la chasse perd la bonne place. A fortiori si elle y revient vieille et non recyclée. Si malgré mes avertissements, les futures veuves se laissent tenter par les douceurs du foyer, qu'elles n'oublient pas que leur cadet (te) de 18 ans est désormais un adulte qu'elles devront légalement soutenir jusqu'à la fin de sa formation. Longtemps donc, le plus longtemps possible pour qu'il (elle) ait des chances de trouver un emploi. L'assurance chômage? Qu'elles n'y comptent pas. Dans quinze ans, dans vingt ans, et au train où vont les choses de l'évolution profonde du Parlement, qui sait si elle existera encore.

Anne Rivier, veuve de l'Ancien Régime

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch